

Délibération n° 2019-06-19

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Objet

Dispositif de subventions aux associations : annulation / modification 2019

Rapporteur

VEISSIERE Bernard

Date de convocation

05/12/2019

Date d'affichage du compte rendu

19/12/2019

Nombre de conseillers

En exercice : 125

Présents : 86

Votants : 91

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULLOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé que dans le cadre de la compétence facultative « Organisation d'évènements sociaux, culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle, destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal, le cas échéant en lien avec des partenaires extérieurs publics ou privés habilités à intervenir », la communauté Agglo Pays d'Issoire a mis en place un dispositif de soutien aux événements associatifs,

Deux appels à projets sont adressés aux associations du territoire. Les candidatures sont analysées par le groupe de travail « association », pour présentation et avis du Bureau, avant vote de l'annexe budgétaire en Conseil communautaire.

Plusieurs associations ayant candidaté ont bénéficié d'une aide financière pour un événement répondant au dispositif de soutien mis en place par API. Cependant, ces associations ont informé la Communauté d'agglomération de l'annulation des événements subventionnés, à savoir :

- Association Hateya Dôme Events a annulé sa subvention de 5 000,00 € pour renoncement de l'évènement « Grand prix national de dressage de chevaux » à Parentignat initialement prévu du 2 au 4 août 2019 ;
- Association « Le Petit théâtre du Vichel » a annulé sa subvention de 800,00 € pour renoncement de l'évènement « Pièce Jacquaire des Confréries de St Jacques » sur Issoire / Saint-Germain-Lembron / Coudes / Brassac-les-Mines initialement prévu entre octobre et décembre 2019. À noter que cet événement sera reporté à partir de juin 2020 ;
- Association « Activités éducatives de Rochefeuille » (AAER) a annulé sa subvention de 1 250,00 € pour renoncement de l'évènement « Plumes et Masques » initialement prévu du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020.

API a également mis en place un dispositif de soutien aux déplacements de championnats. Cependant deux aides attribuées font l'objet d'annulation ou modification, à savoir :

- Association ACEA pour un championnat de France d'endurance équestre d'un compétiteur avec une subvention de 250,00 €, l'annulation étant la conséquence de l'état de santé du cheval ;
- Association Garuda Muay Thaï pour un championnat de France de boxe avec une subvention de 1 000,00 € (accordée au titre d'une équipe) alors qu'il s'agit d'un compétiteur isolé ramenant la subvention au forfait de 500,00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n° 2018-01-23 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 01 mars 2018 relative au règlement des subventions aux associations ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire s'est dotée de compétences dites « facultatives » et plus particulièrement l'organisation d'évènements sociaux, culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle, destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal, le cas échéant en lien avec des partenaires extérieurs publics ou privés habilités à intervenir ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

- **de valider l'annulation et la modification des subventions attribuées aux associations ci-dessus désignées ;**
- **de modifier en conséquence l'annexe budgétaire « Décisions Modificatives Techniques de 2019 ».**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 20 / 12 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 20 / 12 / 2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL_2019_06_19-DE